

MODULES TOUS PUBLICS, AFTC, FAMILLES, GEM, ÉTABLISSEMENTS, SERVICES ET PROFESSIONNELS

La protection des majeurs

**l'organisation et la gestion de leur patrimoine -
Les évolutions juridiques, la protection juridique :
formation des tuteur**

**Optimiser le patrimoine de l'enfant ou de l'adulte et
organiser la transmission de ce patrimoine**

CONTENU—(PROGRAMME SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ)

Rappel des principaux fondements de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs

- Les évolutions dans la pratique de l'exercice des mesures de protection juridique
- Tour d'horizon de la mise en place des nouveaux mandataires judiciaires professionnels et de leur formation
- Les mandataires judiciaires familiaux : enjeux et richesses
- Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Les clés de l'optimisation de la détention et de la transmission du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Approfondissement des pistes principales d'optimisation

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux de la loi de 2007
- Comprendre les enjeux des mesures de protection juridique
- Déterminer clairement les contraintes qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé et étudier les réponses adaptées dans l'organisation, la gestion et la transmission de son patrimoine afin de préserver ses intérêts et ceux de sa famille.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques et temps d'échange
- Etudes de cas rapportés par le formateur
- Echanges de pratiques
- Questionnaires d'évaluation en fin de stage

INTERVENANTS

Raymond Roth, Directeur fondateur d'une association tutélaire, APROMA, Diplôme universitaire de la formation des tuteurs à la personne vulnérable de la Faculté de Droit, Paris
Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié



2 jours – 14 heures

DATE :

8 et 9 mars 2016

Nouveau : Autre date possible en région sur demande

LIEU :

Siège de l'UNAFTC, 91/93 rue Damrémont, 75018 Paris

PUBLICS :

Familles, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, associations tutélaires en accompagnement de personnes cérébro-lésées

NBRE DE PARTICIPANTS :

8/10 participants

COÛT PAR PERSONNE POUR LES 2 JOURS

(ACCUEIL, PAUSE ET DÉJEUNER COMPRIS) :

- 500 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service adhérent à l'UNAFTC (et à jour de sa cotisation)
- 900 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service non adhérent à l'UNAFTC
- 150 euros pour une personne salariée d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 100 euros pour une personne adhérente à une AFTC (et à jour de sa cotisation) ou pour une personne bénévole d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 200 euros pour une personne non professionnelle non adhérente à une AFTC